

Entente de principe pour la FSE



Entente de principe intervenue le 28 mai 2010 sur les dossiers sectoriels

Nous vous invitons à vous rendre, à compter du jeudi 10 juin, sur le site web du SPEHR (www.spehr.ca) pour prendre connaissance du contenu d'une entente de principe négociée par la FSE qui répond, croyons-nous, de manière satisfaisante aux trois cibles prioritaires que nous nous sommes fixées au point de départ.



- Cible 1 : Les difficultés liées à l'intégration des élèves HDAA
- Cible 2 : Les règles de formation des groupes d'élèves
- Cible 3 : La réduction de la précarité.

De plus, l'entente améliore les conditions d'exercice de la profession dans les trois secteurs, soit le secteur des **jeunes**, celui des **adultes** et celui de la **formation professionnelle**. Le Conseil fédéral de la FSE a invité les syndicats affiliés à convoquer les assemblées générales d'ici la mi-juin afin d'accepter l'entente de principe du 28 mai 2010 sur les **matières sectorielles**. Voici les résultats des assemblées tenues sur le territoire du SPEHR.

Pierre Croteau, président

Résultats des assemblées générales du SPEHR

PROPOSITIONS ADOPTÉES	PIERRE-NEVEU	HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS
Que l'assemblée générale adopte l'entente de principe, concernant les sujets sectoriels de la convention collective, intervenue entre la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF), le 28 mai 2010.	98 %	92,5 %
Que l'assemblée générale accepte de mettre fin aux moyens de pression reliés à la négociation sectorielle.	94 %	92,5 %



Bureau du
président

*Au service des personnes
en mouvement avec son temps*

Montréal, le 7 juin 2010

Monsieur Pierre St-Germain
Président
Fédération autonome de l'enseignement
6555, boulevard Métropolitain Est, bureau 100
Montréal (Québec) H1P 3H3

Monsieur,

C'est avec étonnement et consternation que nous avons pris connaissance de la publicité que vous avez fait paraître dans les médias samedi dernier. La virulence et le ton agressif de cette publicité ont profondément choqué plusieurs de nos militantes et militants. En carrière, c'est la première fois que je vois une organisation syndicale tenter délibérément de saboter une entente conclue par une autre organisation pour justifier son incapacité d'agir. En effet, comment interpréter autrement la parution de votre publicité au moment même où se tiennent des assemblées syndicales pour la ratification de l'entente ? Comment interpréter autrement la publication de cette même publicité dans le journal *Le Soleil* de Québec une région où vous n'avez aucun membre ? Un tel comportement est contraire à l'éthique syndicale la plus élémentaire et déshonore votre organisation.

Nous croyons que l'entente conclue par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) est excellente et qu'elle répond aux aspirations de ses membres. Aussi, nous vous invitons, d'une part, à respecter le processus démocratique en cours et, d'autre part, à concentrer vos énergies sur les revendications de votre groupe plutôt qu'à dénigrer le travail des autres.

Quand vous avez décidé volontairement de rompre les ponts avec la fédération syndicale qui représente la majorité du personnel enseignant et avec la plus grande centrale syndicale du monde de l'éducation au Québec, vous avez placé vos syndicats dans une position de faiblesse sur le plan de la négociation nationale. Hors centrale, hors front commun, vous avez marginalisé votre action syndicale et vous avez foncé tête baissée dans la négociation nationale, sans aucune expérience de négociation à ce niveau. Pas étonnant dans ce contexte que votre fédération reste en marge de l'ensemble des règlements de négociation qui surviennent actuellement dans le monde de l'éducation. Tout cela n'était-il pas hautement prévisible ?

En vous constituant en groupe indépendant, vous avez aussi choisi de laisser aux grandes centrales syndicales le soin de négocier à votre place pour vos membres les conditions de travail aussi essentielles que les salaires, la retraite et les droits parentaux. La taille de votre organisation ne vous permet pas d'être un acteur décisif sur ces questions pourtant d'importance capitale pour vos membres. À la fin de cette négociation, allez-vous encore tenter de dénigrer l'entente qu'obtiendra l'ensemble des groupes du Front commun ? On ne peut toujours blâmer les autres pour ses insuccès, vient un jour où il faut assumer la responsabilité de ses choix. L'heure des bilans approche pour votre organisation, j'espère que vous saurez les faire avec plus d'honnêteté que vous n'en avez manifestée pour la publication de cette publicité mensongère.

En attendant, je tiens à vous assurer que la CSQ et la FSE n'ont pas l'intention de dénigrer publiquement votre groupe, cela serait contraire à notre éthique. Je vous invite donc à faire preuve de plus de civisme syndical et d'honnêteté intellectuelle et souhaite à tous vos membres d'obtenir une aussi bonne entente que celle conclue par la FSE.

Solidairement,

Le président de la CSQ,



Réjean Parent

ENTENTE DE PRINCIPE FSE

ENTENTE DE PRINCIPE FSE

ENTENTE DE PRINCIPE FSE



LA CAUSE ENSEIGNANTE

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a conclu récemment une entente de principe avec le gouvernement dans le cadre des négociations avec le secteur public. À hauteur de 200 M\$, elle provoque de nombreuses réactions et suscite beaucoup d'intérêt, puisqu'elle touche les trois cibles que nous nous étions fixées et améliore le quotidien du personnel enseignant de tous les secteurs.

Cette entente a été obtenue au terme d'une négociation que nous avons voulue différente. Celle-ci s'est avérée plus courte, mais tout aussi coriace, surtout si on prend en compte les objectifs de départ de la partie patronale. Notre stratégie rigoureuse et de bonne foi, établie en Front commun, a porté ses fruits.

Parce que les négociations ont changé avec le temps, plus que jamais nous pouvons affirmer que nos luttes sont permanentes. Pensons à tous les débats nécessaires pour réformer la réforme ou, plus récemment, contre les modifications apportées au calendrier scolaire.

Cette nouvelle manière d'aborder les relations du travail se traduira par l'embauche de plus de 3 100 nouveaux enseignants. Elle produira des changements notables quant à la taille et à la composition des classes, tout en apportant des améliorations incontournables à la problématique question de l'intégration des élèves en difficulté, sans compter qu'elle permettra à des enseignants d'accéder beaucoup plus rapidement à des contrats de travail.

Les résultats obtenus témoignent du fait que le syndicalisme enseignant est à coup sûr un moteur de changement pour la société, à la fois regard vers l'avant, vers le bien commun et vers l'humain. Malheureusement, il prend un dur coup en ce moment. Est-ce le bon choix que de dénigrer ouvertement les décisions prises démocratiquement par une autre organisation ? Est-ce que cette façon de faire pour le moins inhabituelle sert réellement la cause enseignante, qui pourtant a bien besoin de toute la solidarité possible pour mieux se valoriser ? La solidarité pour notre profession commence dans nos rangs et il faut savoir faire fi des luttes intestines quand le bien commun l'exige.

Pour la FSE, cette entente procure des gains pour l'ensemble de la profession enseignante, notamment en concrétisant ce qui n'était qu'une intention. Elle injecte des sommes importantes dans le réseau scolaire public, premier résultat d'un travail colossal en amont effectué en centrale et en fédération. J'invite les enseignantes et enseignants que nous représentons à en prendre la juste mesure et à apprécier ensemble les gains substantiels obtenus.

Quant à mes collègues de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), je leur souhaite un règlement satisfaisant et négocié qui tienne compte de leur réalité et qui corresponde, à l'instar du nôtre, aux mandats donnés et reçus.

Manon Bernard

Manon Bernard
Présidente de la FSE-CSQ

